ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F93322



## 14ème legislature

Question N°: 93322	De <b>Mme Isabelle Le Callennec</b> (Les Républicains - Ille-et-Vilaine)				Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé			Ministère attributaire > Solidarités et santé		
Rubrique >santé		<b>Tête d'analyse</b> >soins et maintien à domicile		Analyse > développement. Cour des comptes. rapport. recommandations.	
Question publiée au JO le : 16/02/2016  Date de changement d'attribution : 18/05/2017  Date de renouvellement : 11/10/2016  Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)					

## Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif à l'hospitalisation à domicile. Le rapport préconise d' « expérimenter de nouveaux modes de financement de manière à inciter à l'hospitalisation à domicile à la sortie d'une hospitalisation conventionnelle ou pour éviter une telle hospitalisation ». Elle lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.